

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 757

12 avril 2010

SOMMAIRE

Amplio Filtration Group S.A.	36313	Pasta Point Differdange Sàrl	36297
Bishops Avenue S.à r.l.	36296	Pathway Hotels S.A.	36300
Boxtel S.A.	36302	PSM Lux SA	36313
Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques S.à r.l.	36323	Redfern S.à r.l.	36316
Canons Close S.à r.l.	36295	Red Flag Participations S.A.	36300
Centre One S.à r.l.	36296	Residential Initiatives II S.à r.l.	36312
Darby Mezzanine Participations	36296	Rhinegold Investholding S.à r.l.	36335
Darby Mezzanine Participations	36297	Rolline Finance S.A.	36332
Delta Inter-Link S.A.	36301	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	36313
Est Engineering S.A.	36332	Rubicon Finance Lux S.à r.l.	36316
Filo S.A.	36318	Safia International S.A.	36317
Foncière de l'Est S.A.	36300	Sagis Gallica S.A.	36317
Foncière Paseo S.A.	36311	SECOB s.à r.l.	36333
Gores I SF Luxembourg S.à r.l.	36310	SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial	36302
Graziel S.A.	36322	Silversea Corporation S.A.	36316
Green Lake Realities S.A.	36300	Single Holding	36317
Green Steel S.A.	36303	Sitmar S.A.	36318
Grengewald Immo S.A.	36310	Sky Broadband S.A.	36297
Hammer Properties S.à r.l.	36333	St. James's Place S.A.	36322
Helvag Service A.G.	36333	Sylvanus Luxembourg S.A.	36322
Immobiliare Vasco S.A.	36295	Tele - Film GmbH	36336
Immobilière Lux S.A.	36295	Tibertex Holding S.A.	36323
Infoblue S.A.	36335	Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.	36290
Jery Partners S.à r.l.	36336	Traclux S.à r.l.	36323
Kribou S.à r.l.	36324	Transnational Financing Company Holding S.A.	36336
KSAC Europe Investments	36325	Vincotech Holdings S. à r.l.	36324
Latin Real Estate Investments S.A.	36311	Wartenberg & Morghan S.A.	36317
Luxelife S.à r.l.	36311	Zorille Properties S.A.	36301
Magna Park JV Units - Germany S.à r.l. ..	36312		

Tiger Holding Four Jobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.171.

In the year two thousand ten, on the seventeenth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on December 29, 2008, not yet amended, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 144 171.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Marilia Azevedo, private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the last sentence of article 10 of the articles of association, in order to give it the following content: "The shares are divisible towards the Company".

2. Increase of the corporate capital by an amount of 2,604,431.9 USD (two million six hundred and four thousand four hundred thirty one United States Dollars and ninety cents) so as to raise it from its present amount of 18,713,835.-USD (eighteen million seven hundred thirteen thousand eight hundred thirty five United States Dollars) to 21,318,266.9 USD (twenty one million three hundred eighteen thousand two hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) by the issue of 74,412.34 (seventy four thousand four hundred twelve point thirty four) new redeemable shares of class M of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Creation of a new class of shares being Class R of redeemable shares.

4. Increase of the corporate capital by an amount of 195,300.-USD (one hundred ninety five thousand three hundred United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 21,318,266.9 USD (twenty one million three hundred eighteen thousand two hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) to 21,513,566.9 USD (twenty one million five hundred thirteen thousand five hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) by the issue of 5,580 (five thousand five hundred eighty) new redeemable shares of Class R of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each. - Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the redeemable shares of Class R by contribution in kind of shares.

5. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to the last sentence of article 10 of the articles of association, in order to give it the following content: "The shares are divisible with regard to the Company".

Second resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 2,604,431.9 USD (two million six hundred and four thousand four hundred thirty one United States Dollars and ninety cents) so as to raise it from its present amount of 18,713,835.-USD (eighteen million seven hundred thirteen thousand eight hundred thirty five United States Dollars) to 21,318,266.9 USD (twenty one million three hundred eighteen thousand two hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) by the issue of 74,412.34 (seventy four thousand four hundred twelve point thirty four) new redeemable shares of class M of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash and to admit to the subscription of 74,412.34 (seventy four thousand four hundred twelve point thirty four) new redeemable shares of class M the existing shareholder:

Class M shares

Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	74,412.34
Total	<u>74,412.34</u>

Intervention - Subscription - Payment

"Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 430, here represented by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

Declared to subscribe to the new class M redeemable shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class M shares	Shares	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	74,412.34	2,604,431.9
Total	74,412.34	2,604,431.9

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 2,604,431.9 USD (two million six hundred and four thousand four hundred thirty one United States Dollars and ninety cents), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

The meeting decides to create a new class of shares being Class R of redeemable shares.

Fourth resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 195,300.-USD (one hundred ninety five thousand three hundred United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 21,318,266.9 USD (twenty one million three hundred eighteen thousand two hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) to 21,513,566.9 USD (twenty one million five hundred thirteen thousand five hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) by the issue of 5,580 (five thousand five hundred eighty) new redeemable shares of Class R of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each.

Intervention - Subscription - Payment

The existing shareholder here represented by Sévrine Silvestro, prenamed, by virtue of a proxy being annexed to the present deed, indicates its intention to subscribe the 5,580 (five thousand five hundred eighty) new redeemable shares of Class R with a nominal value of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each in the Company.

Redeemable shares of Class R	Par value USD
5,580	195,300

and to pay them up by contribution in kind consisting of:

Description of the contribution:

420 (four hundred twenty) shares of jobs.ch ag, a company incorporated in Switzerland, with registered office at Carmenstrasse 28, 8023 Zurich, Switzerland, Identification number: CH-020.3.024.676-3 ("Swiss Co"), as hereafter described:

Swiss Co number of shares	Par value of shares CHF
420	420.- CHF

This contribution is evaluated at 195,300.-USD (one hundred ninety five thousand three hundred United States Dollars) which corresponds to the fair market value of the contributed shares as of December 31, 2009.

Evidence of the existence and the Value of the contribution:

Proof of the ownership and the value of such contributions has been given to the undersigned notary by copy of recent balance sheet of Swiss Co signed by its directors, copy of the updated excerpt of the Trade Register of Swiss Co, three declarations issued by (i) the managers of Tiger Holding Four Parent S.à r.l., (ii) the managers of the Company and (iii) the directors of Swiss Co.

Effective implementation of the contribution.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- It is a full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that part or whole of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Switzerland and Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs. Sévrine Silvestro by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 21,513,566.9 USD (twenty one million five hundred thirteen thousand five hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) represented by 609,093.34 (six hundred nine thousand ninety three point thirty four) redeemable shares of Class M and 5,580 (five thousand five hundred eighty) redeemable shares of Class R, of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately -one thousand four hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix sept février

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four Jobs S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2008, les statuts n'ayant pas été modifiés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 144 171.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privé, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dernière phrase de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante "Les parts sont divisibles à l'égard de la Société".

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 2.604.431,9 USD (deux millions six cent quatre mille quatre cent trente et un Dollars US et quatre-vingt-dix cents), pour le porter de son montant actuel de 18.713.835,-USD (dix huit millions sept cent treize mille huit cent trente cinq Dollars US) à 21.318.266,9 USD (vingt et un millions trois cent dix huit mille deux cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents) par l'émission de 74.412,34 (soixante quatorze mille quatre cent douze virgule trente quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classe M d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe R de parts sociales rachetables.

4. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 195.300,-USD (cent quatre vingt-quinze mille trois cents Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 21.318.266,9 USD (vingt et un millions trois cent dix huit mille deux cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents) à 21.513.566,9 USD (vingt et un millions cinq cent treize mille cinq cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents) par l'émission de 5.580 (cinq mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe R d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en nature.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts sociales de classe R par apport en nature d'actions.

5. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire décide de modifier la dernière phrase de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante "Les parts sont divisibles à l'égard de la Société".

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.604.431,9 USD (deux millions six cent quatre mille quatre cent trente et un Dollars US et quatre-vingt-dix cents), pour le porter de son montant actuel de 18.713.835,-USD (dix huit millions sept cent treize mille huit cent trente cinq Dollars US) à 21.318.266,9 USD (vingt et un millions trois cent dix huit mille deux cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents) par l'émission de 74.412,34 (soixante quatorze mille quatre cent douze virgule trente quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classe M d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire et d'admettre à la souscription des 74.412,34 (soixante quatorze mille quatre cent douze virgule trente quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classe M l'actionnaire existant comme suit:

Parts sociales de classe M

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l.	74.412,34
Total	74.412,34

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 430, représentée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales rachetables de classe M, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe M	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à. r.l.	74.412,34	2.604.431,9
Total	74.412,34	2.604.431,9

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 2.604.431.9 USD (deux millions six cent quatre mille quatre cent trente et un Dollars US et quatre-vingt-dix cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'actionnaire décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe R de parts sociales rachetables.

Quatrième résolution:

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 195.300,-USD (cent quatre vingt-quinze mille trois cents Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 21.318.266,9 USD (vingt et un millions trois cent dix huit mille deux cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents) à 21.513.566,9 USD (vingt et un millions cinq cent treize mille cinq cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents) par l'émission de 5.580 (cinq mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe R d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en nature.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite l'actionnaire, Tiger Holding Four Parent Sàrl, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 430, ici représentée par Maître Sévrine Silvestro, en vertu d'une procuration ci-annexé, a déclaré souscrire les 5.580 (cinq mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales rachetables de classe R d'une valeur nominale de 35,- usd (trente cinq dollars us) chacune comme suit:

Parts sociales rachetables de classe R	USD
5.580	195.300

et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport:

420 (quatre cent vingt) actions de de jobs.ch ag, ayant son siège social à Carmenstrasse 28, 8023 Zurich, Suisse, Numéro d'identification: CH-020.3.024.676-3 (" Swiss Co ") actions de Swiss Co comme suit:

Nombre de parts de Swiss Co	Valeur nominale des actions CHF
420	420.-

Cette contribution est évaluée à 195.300,-USD (cent quatre vingt-quinze mille trois cents Dollars US), ce qui correspond à la valeur de marché des actions apportées au 31 décembre 2009.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie de comptes annuels récents de Swiss Co, d'une copie de l'extrait du registre de commerce de Swiss Co, de trois déclarations émanant (i) des gérants de Tiger Holding Four Parent Sàrl, (ii) des gérants de la Société et (iii) des directeurs de Swiss Co.

Réalisation effective de l'apport.

Tiger Holding Four Parent Sàrl, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul propriétaire des ces parts sociales et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander à ce que tout ou partie de ces parts sociales lui soit transférée.
- le transfert de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en Suisse et au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants.

Sont alors intervenus les gérants de la Société ici représentés par Maître Sévrine Silvestro, prénommée, en vertu d'une déclaration/procuration qui demeurera annexée au présent acte.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales nouvelles et confirme la validité de la souscription et la libération.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les actionnaires décident de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

" **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 21.513.566,9 USD (vingt et un millions cinq cent treize mille cinq cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents), représenté par 609.093,34 (six cent neuf mille quatre-vingt-treize virgule trente quatre) parts sociales rachetables de classe M et 5.580 (cinq mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales rachetables de classe R, de 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7700. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036253/270.

(100035246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Immobiliare Vasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.231.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIARE VASCO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010034319/12.

(100032637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Immobilière Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE LUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010034320/12.

(100032633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Canons Close S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.138.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 1^{er} mars 2010 que:

Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 janvier 2010.

Par ailleurs, Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a cessé d'exercer ses fonctions en tant que Gérant de catégorie A, et est devenu Gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} mars 2010, et pour une durée illimitée.

Dès lors, depuis le 1^{er} mars 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme
Canons Close S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010034878/30.

(100033386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Centre One S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 136.248.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

M. Paul VAN BAARLE / M. Jorge PEREZ LOZANO
Manager / Manager

Référence de publication: 2010034340/12.

(100032537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Darby Mezzanine Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.859.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

TMF Corporate Services S.A.
Signature

Référence de publication: 2010034341/12.

(100032534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Bishops Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.135.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 1^{er} mars 2010 que:

Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 janvier 2010.

Par ailleurs, Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a cessé d'exercer ses fonctions en tant que Gérant de catégorie A, et est devenu Gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} mars 2010, et pour une durée illimitée.

Dès lors, depuis le 1^{er} mars 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme
Bishops Avenue S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010034880/30.

(100033384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Darby Mezzanine Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.859.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

TMF Corporate Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010034342/12.

(100032532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pasta Point Differdange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.294.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés le 01.10.2009 sous la référence L090151503.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010034344/17.

(100032513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

In the year two thousand ten, on the third of February.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Sky Broadband S.A.", a société anonyme having its registered office in L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.641, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1842 of 2 October 2006 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the under-signed notary dated 11 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3016 of 24 December 2008.

The meeting is opened at 2.30 p.m., with Mr Michael Christodoulou, general manager, residing professionally in L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Insertion of a new article 14 in relation with the Company's financial year.
2. Renumbering of the current article 14 to 18 into 15 to 19.
3. Change of the financial year end from 30 of June to 18 of April;
4. Subsequent amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company;
5. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to insert a new article 14 with the following wording:

" **Art. 14.** Accounting year The accounting year of the Company shall begin on 1 July of each year and shall terminate on 30 June of the following year."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to renumber the current articles 14 to 18 into 15 to 19.

Third resolution

The general meeting resolves to change the financial year end from 30 of June to 18 of April so that the current financial year that started on 1st of July 2009 will end on 18 of April 2010.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 14 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" **Art. 14.** Accounting year The financial year of the Company shall begin on 19 of April of each year and shall terminate on 18 of April of the following year."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois février.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sky Broadband S.A.", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.641, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1842 du 2 octobre 2006 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 11 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3016 du 24 décembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Michael Christodoulou, general manager, demeurant professionnellement à L- à L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Ajoute d'un nouvel article 14 relatif à l'année sociale de la Société;
- 2) Renumérotation des articles 14 à 18 actuels en 15 à 19;
- 3) Changement de la fin de l'année sociale du 30 juin au 18 avril;
- 4) Modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société;
- 5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 14 de la teneur suivante:

" **Art. 14.** Exercice social L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles 14 à 18 actuels en 15 à 19.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la fin de l'année sociale du 30 juin au 18 avril de sorte que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} juillet 2009 se terminera le 18 avril 2010.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 14.** Exercice social L'exercice social de la Société commencera le 19 avril de chaque année et se terminera le 18 avril de l'année suivante."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CHRISTODOULOU, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010 LAC/2010/6605. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010035300/133.

(100033627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Green Lake Realities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010034347/10.

(100032496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Foncière de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 58.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034348/10.

(100032492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Red Flag Participations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034349/10.

(100032489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pathway Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.092.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
PATHWAY HOTELS S.A.
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010034808/24.

(100033232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Zorille Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.593.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour ZORILLE PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010034361/15.

(100032579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Delta Inter-Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.765.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
DELTA Inter-Link S.A.
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010034861/24.

(100033065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 33.671.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010034362/16.

(100032576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Boxtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.009.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 mars 2010

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale accepte les démissions avec effet immédiat du Commissaire aux comptes et des administrateurs suivants, à savoir

- Exaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 124.982 de son poste de Commissaire aux Comptes.

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Sonja Bemtgen, employée privée, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

- Madame Virginie Derains, employée privée, née le 11 janvier 1981 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

- Madame Stéphanie Bouju, employée privée, née le 7 août 1975 à Nantes (France), demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir:

PICIGIEMME S.A.R.L., Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est situé au 38, Haerebiërg à L-6868 Wecker, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 0075.133.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010035409/38.

(100033594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Green Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.720.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TreeBEA SA, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 89.877,

ici représentée par Monsieur Franck Amouyal, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 8 février 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "Ne Varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Green Steel S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura aussi pour objet la conception, la fabrication, l'usinage, le laminage, le reconditionnement, le commerce, l'installation, la réparation et l'entretien de toutes constructions et d'éléments métalliques ainsi que toutes activités et toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou facilitant sa réalisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les MILLE (1.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André AMOUYAL, administrateur de sociétés, née à Oran (Algérie) le 23 mars 1951 demeurant à F-98714 TAHITI (Polynésie Française) Taunoa, résidence Quesnot BP 20400.

b) Monsieur Asher PEREZ, Chercheur et Professeur d'université, né à Marrakech (Maroc), le 21 mars 1964, demeurant à F-67300 Schiltigheim 26, rue de la Patrie.

c) Monsieur Franck AMOUYAL, administrateur de sociétés, né à Lyon (France), le 28 juin 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.

3. Monsieur Asher Perez est nommé administrateur délégué à la gestion journalière.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

BROADHOUSE INTERNATIONAL S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 70620.

5. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

6. Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.

7. Monsieur Franck AMOUYAL, prénommé, aura le pouvoir de signature individuelle auprès des banques pendant toute la durée de son mandat.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction française du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of February.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TreeBEA S.A., having its registered office at 1, Rue Jean Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 89.877,

here represented by Mr Franck AMOUYAL, company's director, residing professionally in L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur,

by virtue of a proxy given on 8 February 2010.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Green Steel S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The company will also do the design, fabrication, machining, rolling, repackaging, trading, installation, repair and maintenance of all buildings and metal components, as well as all activities and all securities transactions, and real estate, commercial and financial, related directly or indirectly to the aim's company or facilitating its implementation.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EUROS (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Monday of June at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end the 31st of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held on 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one thousand (1,000) shares.

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr André AMOUYAL, company's director, born in Oran (Algeria), on 23 March 1951, with address in F-98714 TAHITI (French Polynesia) Taunua, Résidence Quesnot BP 20400.

b) Mr Asher PEREZ, Researcher and University Professor, born in Marrakech (Morocco), on 21 March 1964, with address in F-67300 Schiltigheim, 26, rue de la Patrie.

c) Mr Franck AMOUYAL, company's director, born in Lyon (France), on 28 June 1964, with professional address in L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

3.- Mr Asher PEREZ is appointed as Managing director of the Company.

4.- Has been appointed statutory auditor:

BROADHOUSE INTERNATIONAL S.A., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 70.620.

5.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

6.- The registered office of the company is established in L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.

7. Mr Franck AMOUYAL, prenamed, will have signing authority with banks throughout the duration of his mandate.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Signé: F. Amouyal, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9423. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036243/383.

(100035161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Gores I SF Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.729.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.852.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 1^{er} mars 2010, a approuvé les résolutions suivantes:

- Les démissions de Bart Zech en tant que gérant B et de Thomas Eberle, et Saad Hammad en tant que gérants A de la société, sont acceptées avec effet immédiat.

- Marjoleine Van Oort avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Robbie Reynders avec adresse professionnelle au 46, Waasdonk, 2100 Deurne, Belgique, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Christoffer Abrahamson, avec adresse professionnelle au 21A, Kensington Church Street, Londres W8 4LF, Grande-Bretagne est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Signature.

Référence de publication: 2010034449/19.

(100032739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Grengewald Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.862.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 1^{er} mars 2010 que:

- Monsieur Robert Dennewald a démissionné de ses fonctions d'administrateurs;

- a été élu aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Marc Assa, administrateur de sociétés, demeurant à L-7303 Steinsel, 9, rue des Noyers

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Norbert Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-8131 Bridel, 40, rue des Genêts

Monsieur Victor Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel

Monsieur Marc Assa, administrateur de sociétés, demeurant à L-7303 Steinsel, 9, rue des Noyers

La durée de leurs mandats est fixée à 6 ans et expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010034451/19.

(100032385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Latin Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.297.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 8 février 2010 que les mandats des administrateurs sortants: M. Marc SCHMIT, Président du Conseil d'Administration, Mme Annie SWETENHAM et M. Fernand HEIM, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période de statutaire de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2010034459/16.

(100032859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Luxelife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 136.314.

Madame Dominique HOULLÉ, née le 10 février 1961 à Forbach (France), demeurant à F-57000 Metz, 11, rue Pierre Perrat, a transféré, en date du 4 mars 2010, vingt-cinq (25) parts sociales de la Société à Monsieur Philippe PILATI, gérant, né le 14 décembre 1968 à Amnéville, demeurant à F-57070 Saint-Julien-Lès-Metz, 15, rue du 19 novembre 1944;

A la suite de la cession décrite ci-dessus, Monsieur Philippe PILATI, gérant, né le 14 décembre 1968 à Amnéville, demeurant à F-57070 Saint-Julien-Lès-Metz, 15, rue du 19 novembre 1944, détient l'intégralité des parts sociales de la Société soit cent vingt-cinq (125) parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034460/16.

(100032577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Foncière Paseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.555.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2009

1. La liquidation de la société FONCIERE PASEO S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à.r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2010034487/18.

(100032767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.840.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.389.

—
Extrait des résolutions prises les associés de la Société

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoffrey Alan THOMPSON en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 janvier 2010;

- de nommer Monsieur Nicholas REDWOOD, né le 18 décembre 1957 à Bristol, Royaume-Uni, résidant au 6, Avenue Road, AL1 3QQ St Albans, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 29 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Peter Anthony GOMERSALL, gérant A

- Monsieur Nicholas REDWOOD, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010034461/23.

(100032616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Residential Initiatives II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.142.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 8 février 2010 que Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 janvier 2010.

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 11 février 2010 que Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a cessé d'exercer ses fonctions en tant que Gérant de catégorie A, et est devenu Gérant de catégorie B avec effet au 11 février 2010, pour une durée illimitée.

Depuis le 11 février 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161, Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme
Residential Initiatives II S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010034874/31.

(100033402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

PSM Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.078.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 10 mars 2006

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Guy LAVAL, Marc CASOLA et Christian FAUCON, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Guy LAVAL pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale renouvelle également le mandat de la société Fiduciaire International de Luxembourg SA en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010034471/17.

(100032850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.025.

Extrait des décisions de l'associé unique du 1^{er} février 2010

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Mark RATTIGAN de sa fonction de gérant avec effet au 29 janvier 2010 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010034472/12.

(100032230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Amplio Filtration Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.635.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société AMPLIO GROUP SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 février 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMPLIO FILTRATION GROUP S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2 juin à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1)

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Riccardo SEGAT, entrepreneur, né le 30 novembre 1968 à Milan, Italie et domicilié au 82, Chesilton Road, Londres SW6 5AB, Royaume-Uni;

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8442. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010035313/133.

(100033728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Rubicon Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.738.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 1^{er} février 2010

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Mark RATTIGAN de sa fonction de gérant avec effet au 29 janvier 2010 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010034473/12.

(100032240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Redfern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.253.

—
EXTRAIT

En date du 27 novembre 2009, Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste de gérant de la société.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010034474/13.

(100032828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Silversea Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 17 février 2010

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Salvatore MONACO, Monsieur Anacleto PROIETTI et Madame Luisella MORESCHI de leur poste d'administrateur de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en remplacement aux fonctions d'administrateur:

M. Manfredi Lefebvre d'Ovidio, né le 30 avril 1953 à Rome et demeurant à Monaco, 22, rue Emile de Loth

M. Giorgio Scelsi, né le 1^{er} janvier 1943 à Lavagna et demeurant en Suisse. Lugano, Vicolo Nassetta, 2

M. Sergio Dell'Acqua, né le 21 octobre 1956 à Lugano et demeurant en Suisse, Breganzona, Via Sass Curona, 5

M. Giancarlo Russo Corvace, né le 27 janvier 1953 à Taranto et demeurant en Italie, Rome, Via Gramsci, 54

M. Vincenzo Visone, né le 3 Novembre 1955 à Bedford (Grande-Bretagne) et demeurant à Monaco, Place des Moulins.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour SILVERSEA CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2010034475/20.

(100032270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Safia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 124.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034581/9.

(100033046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Single Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 119.313.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 27 janvier 2010 à 10 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Gérants qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Gérants:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Lars Erik Hansson, directeur, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010034476/20.

(100032842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Sagis Gallica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 65.856.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 12 février 2010:

- James Body, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 12 février 2010.

- Marylène Barthol, née le 22 mars 1970 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommée administrateur avec effet au 12 février 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034478/17.

(100032599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Wartenberg & Morghan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 19.420.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} avril 1993, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- WARTENBERG & MORGHAN S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt

Le même jugement a nommé comme juge commissaire Monsieur Marc KERSCHEN, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et comme liquidateur Maître Pierre REUTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Pierre REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010034517/17.

(100032409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Sitmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.920.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social de la société en date du 09 février 2010:

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincenzo Visone, administrateur, né le 03 novembre 1955 à Bedford (Grande-Bretagne), demeurant à 98000 Monaco, Place des Moulins, aux fonctions d'administrateur, délégué de la société.

Son mandat d'administrateur délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur, à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour SITMAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2010034479/16.

(100032161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FILO S.A." (numéro d'identité 1994 40 03 625), avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47.497, constituée sous la dénomination de "FILO HOLDING S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 333 du 12 septembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 1233 du 27 décembre 2001 et en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 632 du 13 mars 2008, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "FILO S.A."

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8041 Strassen, 65, rue des Romains à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et modification subséquente des statuts.

2) Acceptation des démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur donner.

3) Nomination de Messieurs Marc SCHINTGEN, Ingor MEULEMAN et Michal WITTMAN et de la société à responsabilité limitée "KITZ s.à r.l." comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

4) Nomination de la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A." comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

5) Refonte des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8041 Strassen, 65, rue des Romains à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à compter de ce jour.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Al 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Ingrid HOOLANTS et des sociétés à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" et "TAXIOMA s.à r.l." comme administrateurs de la société, à compter de ce jour, et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour, et de lui donner décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter de ce jour:

a) Monsieur Marc SCHINTGEN, ingénieur en gestion Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Ingor MEULEMAN, employé, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

d) la société à responsabilité limitée "KITZ s.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Madame Stéphanie MARION, employée privée, née à Thionville (France), le 8 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, est désignée représentante permanente de la prédite société "KITZ s.à r.l."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 88.567, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Sixième résolution

Afin de tenir compte de la législation en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société, qui auront désormais la teneur suivante:

"STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "FILO S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent trente mille euros (€ 130.000.-), divisé en cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les administrateurs participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront certifiés conformes par un administrateur ou un mandataire.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai, à 17.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 mars 2010. Relation: CAP/2010/661. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 mars 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010035796/200.

(100034333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

St. James's Place S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 42.500.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 17.089.

—
EXTRAIT

La dénomination de l'administrateur de la Société a changé. Il convient désormais de noter Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et non Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Marjoleine van Oort / Frank Walenta

Référence de publication: 2010034481/14.

(100032872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Sylvanus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.646.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 février 2010

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet au 18 janvier 2010.

Est nommé administrateur avec effet au 18 janvier 2010 Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010034482/16.

(100032178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Graziel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.352.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

GRAZIEL S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010034866/24.

(100033060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Tibertex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.087.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 février 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Maurizio BELLINELLI, administrateur de sociétés, demeurant à Via Orbello, CH-6533 Lumino, Suisse, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Adriano DE GASPARO, administrateur de sociétés, demeurant à Via Canaa, CH-6533 Lumino, Suisse;

- Monsieur Gianni AURIGLIETTI, administrateur de sociétés, demeurant à Zona Sigurée, CH-6866 Meride, Suisse.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Inès Guarisco Gianini, demeurant à CH-6963 Cureggia (Lugano), Suisse.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010034483/19.

(100032182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Traclux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.658.

Suite à la démission de Monsieur Paul MARETTI de son poste de gérant de la société, Monsieur Christian DEFLANDRE reste gérant unique de la société avec pouvoir de signature unique.

Suite à une cession de parts sous seing privé du 18 février 2010, suivant laquelle Monsieur Paul MARETTI a cédé à Monsieur Christian DEFLANDRE 50 parts sociales, la répartition des parts sociales est la suivante:

Christian DEFLANDRE 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034484/13.

(100032142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.768.

Déclaration de cession de parts sociales

Monsieur Maurice Normand, demeurant à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, cède cinq cents (500) parts sociales de la Société Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques S.à r.l., à la société Equiportfolio S.A., domiciliée à Mossfon Building, Second Floor, East 54th Street, Panama.

Monsieur Philippe Normand, demeurant à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, cède deux mille (2.000) parts sociales de la Société Cabinet d'Entreprises Industrielles et Techniques S.à r.l., à la société Equiportfolio S.A., domiciliée à Mossfon Building, Second Floor, East 54th Street, Panama.

De ce fait, la société Equiportfolio S.A., détient la totalité des parts sociales de la société, soit deux mille cinq cents (2.500) parts sociales.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaire que nécessaire.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Sincère et conforme

Pour Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010034894/22.

(100033353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Kribou S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.088.

—
Extrait de l'assemblée extraordinaire du 01/01/2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KRIBOU SARL, tenue au siège social de la société, en date du 1^{er} janvier 2010 que:

1^{ère} résolution

Monsieur KRIER François, demeurant professionnellement au 285, route de Longwy, L-1941 Luxembourg démissionne du poste de gérant et nomme comme nouvelle gérante Madame ANTUNES BRANDAO Deolinda Maria, demeurant professionnellement au 285, route Longwy, L-1941 Luxembourg.

2^{ème} résolution:

Monsieur KRIER François, demeurant professionnellement, au 285, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, cède et transfère 100 (cent) parts sociales de la société KRIBOU SARL à Madame ANTUNES BRANDAO Deolinda Maria, demeurant professionnellement au 285, route Longwy, L-1941 Luxembourg.

La présente vaut acceptation du prix de cession convenu entre parties. Les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession.

Suite à la cession de parts de ce 1^{er} janvier 2010, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

	Parts sociales
- M. François KRIER	0
- Mme Deolinda Maria ANTUNES BRANDAO	100

HORetCOM + SA

26, rue Marguerite de Brabant

L-1254 Luxembourg

Le mandataire

Signature

Référence de publication: 2010034911/30.

(100033100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 126.356.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de David Chouraqui, Eric Harnish et Saad Hammad, en tant que gérants A, est acceptée avec effet immédiat.

- Robbie Reynders, avec adresse au Waasdonk 46, 2100 Deurne, Belgique, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Christoffer Abrahamson, avec adresse au 21A Kensington Church Street, London W8 4LF, Grande-Bretagne, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Joakim Carlsson, avec adresse au 25 Linden Gardens, W24 HH, London, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010034485/21.

(100032836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

KSAC Europe Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.623.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of February,

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

KSAC Europe Holdings, L.P., a limited partnership existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 738, having its registered office at c/o Codan Trust Company (B.V.I) Ltd, Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, here represented by Mrs. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on 11 February 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "KSAC Europe Investments" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31 of each year.

Art. 19. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

Art. 22. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

KSAC Europe Holdings, L.P., prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Michael P. Wengrofsky, tax director, born on 26 August 1963 in New York, U.S.A., with professional address at c/o King Street Capital Management, LP., 65 East 55th Street, 30th Floor, New York, NY 10022.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Philippe Leclercq, chartered accountant, born on 18 May 1968 in Liege, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
 - Yves Cheret, chartered accountant, born on 1 May 1966 in Eupen, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze février,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

KSAC Europe Holdings, L.P., une limited partnership existant selon les lois des îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 738, ayant son siège social à c/o Codan Trust Company (B.V.) Ltd, Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques VG1110,

ici représentée par Madame Andréa Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 février 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom "KSAC Europe Investments" (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

Art. 22. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

KSAC Europe Holdings, L.P., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:
 - Michael P. Wengrofsky, directeur fiscal, né(e) le 26 août 1963 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au c/o King Street Capital Management, L.P., 65 East 55th Street, 30th Floor, New York, NY 10022.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
 - Philippe Leclercq, expert-comptable, né(e) le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Yves Cheret, expert-comptable, né(e) le 1^{er} May 1966 à Eupen, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010034964/377.

(100033236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Est Engineering S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.611.

EXTRAIT

Avec effet au 21 août 2009, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de la Société Anonyme EST ENGINEERING S.A. (B106611), de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010034523/16.

(100032801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Rolline Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.759.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, en date du 9 juin 2005, que la société ROLLINE FINANCE S.A. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le Tribunal a nommé juge-commissaire Elisabeth CAPESIUS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Erwann SEVELLEC, avocat à la Cour.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de déposer leurs déclarations de créance au greffe du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 29 juin 2005.

Pour la société en liquidation

Me Erwann SEVELLEC

Le liquidateur

Référence de publication: 2010034525/18.

(100032561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

SECOB s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 43.306.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, en date du 9 juin 2005, que la société SECOB S.à.r.l. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le Tribunal a nommé juge-commissaire Elisabeth CAPESIUS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Erwann SEVELLEC, avocat à la Cour.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de déposer leurs déclarations de créance au greffe du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 29 juin 2005.

Pour la société en liquidation

Me Erwann SEVELLEC

Le liquidateur

Référence de publication: 2010034526/17.

(100032543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Helvag Service A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 50.390.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, en date du 9 juin 2005, que la société HELVAG SERVICE AG a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le Tribunal a nommé juge-commissaire Elisabeth CAPESIUS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Erwann SEVELLEC, avocat à la Cour.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de déposer leurs déclarations de créance au greffe du Tribunal de commerce de Luxembourg

Pour la société en liquidation

Me Erwann SEVELLEC

Le liquidateur

Référence de publication: 2010034527/18.

(100032535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Hammer Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 129.726.

—
DISSOLUTION

In the year Two Thousand and Ten, on the First day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Régis Galiotto, lawyer, with professional address at Luxembourg,
the "Proxy-Holder",

acting as a special proxy of Caeculus Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.564,

the "Mandator",

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing Proxy-Holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), "Hammer Properties S.à r.l.", having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 129.726, has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Jean-Paul Hencks, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux on 11 May 2007.

II.- That the subscribed share capital of the company "Hammer Properties S.à r.l." amounts currently to EUR 75,000.- represented by 3,000 shares with a nominal par value of EUR 25.- each, fully paid up.

III.- That the Mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company "Hammer Properties S.à r.l.".

IV.- That the Mandator as the sole shareholder and liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company "Hammer Properties S.à r.l.".

V.- That the Mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company "Hammer Properties S.à r.l." and that the liquidation of the company "Hammer Properties S.à r.l." is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Mandator declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company "Hammer Properties S.à r.l." has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the company "Hammer Properties S.à r.l." as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Mandator grants full discharge ("quitus") to each and all of the directors ("gérants") of the dissolved company "Hammer Properties S.à r.l." for all their mandates and duties during, and in connection with, the period running from 1st January 2010 to 1st February 2010.

X.- That the records and documents of the dissolved company "Hammer Properties S.à r.l." will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company "Hammer Properties S.à r.l.".

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence la version anglaise du texte fera foi.**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

le "Mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Caeculus Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 12.500.-, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.564,

le "Mandant",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Hammer Properties S.à r.l.", ayant son siège social à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.726, a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux le 11 mai 2007.

II.- Que le capital social de la société "Hammer Properties S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à EUR 75.000.-, représentés par 3.000 actions ayant une valeur nominale de EUR 25.- chacune, intégralement libérées.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Hammer Properties S.à r.l.".

IV.- Que le Mandant en tant qu'associé unique et liquidateur, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société "Hammer Properties S.à r.l.".

V.- Que le Mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute "Hammer Properties S.à r.l." et que la liquidation de la société "Hammer Properties S.à r.l." est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que le Mandant déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute "Hammer Properties S.à r.l.", ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VIII.- Que les états financiers de la société "Hammer Properties S.à r.l." à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que le Mandant accorde la décharge pleine et entière à chacun et à tous les gérants de la société dissoute "Hammer Properties S.à r.l." pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} février 2010.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute "Hammer Properties S.à r.l." seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute "Hammer Properties S.à r.l.".

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 février 2010. Relation: LAC/2010/5294. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010035306/102.

(100033965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Rhinegold Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 88.809.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

RHINEGOLD INVESTHOLDING SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 88.809

prend fin

le 5 mars 2010

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 5 mars 2010.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2010034820/19.

(100033418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Infoblue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034584/9.

(100033043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Jery Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.180.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, en date du 9 juin 2005, que la société HELVAG SERVICE AG a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le Tribunal a nommé juge-commissaire Elisabeth CAPESIUS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Erwann SEVELLEC, avocat à la Cour.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de déposer leurs déclarations de créance au greffe du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 29 juin 2005.

Pour la société en liquidation

Me Erwann SEVELLEC

Le liquidateur

Référence de publication: 2010034528/18.

(100032530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Transnational Financing Company Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.172.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} avril 1993, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TRANSNATIONAL FINANCING COMPANY HOLDING S.A. Holding, avec siège social à Luxembourg; 4, rue Henri Schnadt, dénonce le 31.10.1991

Le même jugement a nommé comme juge commissaire Monsieur Marc KERSCHEN, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et comme liquidateur Maître Pierre REUTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître-Pierre REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010034519/17.

(100032403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Tele - Film GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 26, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 20.018.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} avril 1993, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TELE-FILM G.m.b.H, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 26, rue Jean-Pierre Brasseur

Le même jugement a nommé comme juge commissaire Monsieur Marc KERSCHEN, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et comme liquidateur Maître Pierre REUTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Pierre REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010034520/17.

(100032402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.
